

# CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

## SAISINE

sur

**« Avis de suite - Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer »**

(Décision du Bureau du 5 octobre 2021 – NS214040)

Par lettre du 9 novembre 2020, le Premier ministre a confié à notre assemblée une saisine concernant le *Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer*, rapportée au nom de la délégation aux Outre-mer par madame Inès Bouchaut-Choisy, monsieur Olivier Mugnier et monsieur Christian Vernaudo. Lors de sa présentation en séance plénière, le 26 janvier 2021, le ministre des Outre-mer, monsieur Sébastien Lecornu, déclarait que « *cet avis va constituer une dorsale qui va permettre à mon cabinet, à la Direction générale des Outre-mer et aux différentes préfectures d'être dans le chemin de la territorialisation du plan de relance* ».

Alors que le plan France Relance est déjà bien engagé, le CESE tient à vérifier sa mise en œuvre en Outre-mer à travers un avis de suite, évaluer ses effets sur le tissu économique et social, et établir un bilan d'étape. Un point particulier sera consacré à la consommation des fonds budgétaires déjà engagés. Le projet d'avis abordera les points suivants :

- les points d'attention soulevés par la lettre du Premier ministre concernant : « *les finances des collectivités locales, les délais de paiements et l'impact sur les entreprises* », « *les difficultés d'ingénierie* », « *le champ normatif* », sur lesquels notre assemblée a fait des préconisations concrètes, ont-ils été traités ?
- les autres préconisations du CESE en matière : d'« *accompagnement des entreprises* », de « *rattrapage des services publics* », en particulier sanitaires au regard de la recrudescence épidémique qu'ont connu nos territoires, de « *reprise de l'activité touristique* », de « *développement durable et de préservation de la biodiversité* », ont-elles été prises en compte par les pouvoirs publics ?
- les nombreux projets innovants issus des territoires ultramarins, qu'ils soient industriels ou liés à la transition écologique, sont-ils inscrits dans le programme France Relance ?
- enfin, le CESE sera attentif aux conséquences sociales des crises que nous traversons, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, de pouvoir d'achat, d'égalité d'accès aux droits, et d'inclusion numérique. Les enjeux en matière de cohésion sociale, d'emploi et de formation professionnelle seront pris en compte dans une perspective de moyen terme. Des indicateurs réguliers et spécifiques aux Outre-mer devront être mis en place afin de permettre un suivi annuel.

L'avis de suite du CESE, fondé sur l'audition d'une pluralité d'acteurs de terrain, s'appuiera également sur un questionnaire adressé aux administrations concernées, aux collectivités territoriales, aux acteurs socioéconomiques et associatifs représentés par les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et institutions apparentées en Outre-mer.

Le Bureau confie à la délégation aux Outre-mer l'élaboration d'un avis de suite sur le *Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer*, avec pour échéance le premier trimestre de l'année 2022.